



**Accord sur la conservation des albatros et des pétrels**

**Troisième réunion du Comité consultatif**

*à Valdivia, au Chili, du 19 au 22 juin 2007*

---

**Renforcement des capacités**

**Auteur : le Secrétariat**



## **Renforcement des capacités**

Lors de RdP2 [MoP2], les Parties ont formulé le souhait que le Comité consultatif donne la priorité au renforcement des capacités dans son programme de travail. Au cours de la période qui a suivi RdP2 [MoP2], le Secrétariat a demandé aux Parties (par l'intermédiaire de leurs points de contact nationaux) de déterminer les besoins et les possibilités en matière de renforcement des capacités en répondant à sept questions concernant le renforcement des capacités dans le contexte de l'ACAP.

Le but principal du questionnaire était de proposer des sujets de discussion concernant le renforcement des capacités lors de CC3 [AC3]. Ces sept questions cherchent à déterminer a) la valeur potentielle, pour l'ACAP, du renforcement des capacités, b) les possibilités d'initiatives de renforcement des capacités entre les Parties et en tant qu'organisation, et c) les méthodes possible pour mettre en chantier des initiatives de renforcement des capacités au sein de l'ACAP.

Sur les dix Parties à recevoir le questionnaire, cinq ont renvoyé le formulaire dûment rempli au Secrétariat. On n'avait pas demandé à la Norvège, en tant que nouvelle Partie, de participer à cette enquête, bien que la participation de la Norvège à la discussion sur le renforcement des capacités à CC3 [AC3] soit certainement la bienvenue. On trouvera le questionnaire à l'Appendice 1.

### **L'utilité du renforcement des capacités pour l'ACAP**

Bien que l'expression « renforcement des capacités » ne soit pas formellement définie dans l'Accord, elle y revient souvent. En particulier, l'article 4 porte explicitement sur le renforcement des capacités :

“1. Pour une application efficace du présent Accord, il est nécessaire de fournir de l'assistance à certains États de l'aire de répartition, notamment par le biais d'activités de recherche, de formation ou de contrôle relatives à l'application de mesures visant à la conservation des albatros et des pétrels, et de leurs habitats, à la gestion de ces habitats, ainsi qu'à l'établissement ou l'amélioration des institutions scientifiques et administratives chargées de l'application dudit Accord.  
2. Les Parties accordent la priorité au renforcement des capacités par le financement, la formation, l'information et le soutien des institutions afin de mettre en œuvre l'Accord.”

Dans le questionnaire, on demandait aux Parties de formuler des observations sur les projets de renforcement des capacités dans le cadre de l'ACAP, et sur les avantages qui en résulteraient éventuellement pour les Parties et pour l'ACAP dans son ensemble. Tous les répondants ont reconnu l'importance du

renforcement des capacités come outil précieux pour surmonter les obstacles à la mise en œuvre de l'ACAP. Ces obstacles concernaient essentiellement les fortes restrictions financières/économiques imposées aux organismes publics des Parties à l'ACAP.

Certaines Parties se sont déclarées incapables d'accomplir de simples tâches en raison de restrictions budgétaires, du fait qu'une grande partie du revenu national de leurs gouvernements nationaux était affectée au financement des services de santé, d'éducation et d'autres services de base. À cause de ces restrictions, ces Parties dépendent dans une large mesure des services fournis par des organisations non-gouvernementales et des universités dont l'attachement à long terme aux tâches liées à l'ACAP était incertain. Elles soulignaient la nécessité de promouvoir l'ACAP et ses objectifs tant au sein de leurs organismes publics qu'entre eux.

Certaines Parties ont suggéré plus particulièrement que des initiatives de renforcement des capacités pourraient être utiles pour mettre en place un réseau de scientifiques et de responsables politiques possédant la formation requise, continuer à assurer la formation des observateurs embarqués sur des navires de pêche, et mieux sensibiliser les gouvernements et l'industrie de la pêche à l'ACAP et à son plan d'action national (NPOA).

Certaines Parties considéraient en outre que les initiatives de renforcement des capacités pourraient aider à susciter plus d'intérêt et une meilleure connaissance de l'ACAP et établir des réseaux et des partenariats avec des organisations apparentées.

### **Possibilités d'activités de renforcement des capacités**

On a demandé aux Parties de spécifier les activités ou initiatives susceptibles d'aider leurs programmes nationaux à remplir leurs obligations en tant que Parties, ainsi que les domaines dans lesquels elles pourraient apporter leur soutien ou leur aide à d'autres Parties.

On avait suggéré de créer une liste comprenant, pour chaque Partie, les « Domaines où une aide est nécessaire ou dont il faut s'occuper » et les « Domaines d'aide éventuelle ». Cette liste, élaborée sur la base des réponses données aux questions, est reprise à la table 1. Une table plus complète, comprenant toutes les Parties à l'ACAP, pourrait s'avérer un guide utile pour déterminer les mesures éventuelles de renforcement des capacités à mettre en œuvre dans un avenir proche.

### **Méthodes pour renforcer les capacités au sein de l'ACAP**

Toutes les réponses au questionnaire laissaient entendre qu'il était nécessaire d'avoir des entretiens focalisés sur le renforcement des capacités lors de CC3

[AC3]. Outre la finalisation et l'examen des informations fournies dans le tableau 1, les Parties ont proposé qu'un ou deux présidents/responsables soient nommés pour se concerter avec les Parties et coordonner l'élaboration d'une stratégie de renforcement des capacités. Cette stratégie pourrait déterminer les priorités selon l'importance des espèces répertoriées par l'ACAP, présenter un programme de travail à incorporer au rapport final et désigner les projets focalisés de renforcement des capacités.

Certaines Parties ont fourni des exemples d'activités existantes de renforcement des capacités tant à l'intérieur qu'en dehors de l'ACAP qui pourraient servir à élaborer des projets focalisés de renforcement des capacités lors de CC3 [AC3]. Le Secrétariat a également pris contact avec le responsable du renforcement des capacités de la Convention sur la conservation des espèces migratrices d'animaux sauvages (CCEM) [CMS] (basée à Bonn) , qui est disposé à fournir des informations et prêter assistance aux Parties de l'ACAP.

La liste ci-dessous des activités existantes de renforcement des capacités est soumise aux Parties pour examen et expansion lors de CC3 [AC3] :

- Accord de coopération entre IMARPE (Pérou) et Southern Seabird Solutions, y compris l'échange de connaissance et de formation ;
- Le Programme mondial pour les oiseaux de mer de BirdLife International ;
- Exemples d'ateliers gouvernementaux réussis organisés conjointement avec l'industrie (par exemple, la Nouvelle-Zélande) ;
- Écotourisme (par exemple, Albatross Encounters, à Kaikoura) ;
- Programme de l'Union européenne pour la lutte contre les espèces envahissantes ;
- Programme norvégien pour l'accueil de jeunes scientifiques sud-africains en vue de les former à la gestion des pêches ;
- Atelier du PNUE [UNEP] et de la CCEM [CMS] sur le renforcement des capacités pour l'Amérique latine (Panama, 25-29 août 2007).

**Tableau 1 : Domaines désignés par les Parties comme a) demandes d'aide/affaires à régler, et b) sources d'aide potentielles pour les activités de renforcement des capacités.**

<b>Partie</b>	<b>a) Demandes d'aide/affaires à régler</b>	<b>b) Sources d'aide potentielles</b>
Argentine	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Instruction &amp; formation ;</li> <li>• Financement de a) ateliers intragouvernementaux ; b) formation des observateurs ; c) industrie de l'information et de la formation ; e) guides de la formation ; f) achat d'équipement ; et g) spécialisation universitaire supérieure en taxonomie.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Compétences scientifiques en matière de a) atténuation de la capture accessoire dans la pêche palangrière ; et b) baguage des albatros et des pétrels.</li> </ul>
Nouvelle-Zélande	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Élaboration d'une base de données des publications &amp; répertoire des autorités</li> <li>• Formation, sensibilisation &amp; conseils techniques pour l'industrie de la pêche ;</li> <li>• Partenariats avec les principales parties prenantes ;</li> <li>• Établissement d'un système de classification par l'intermédiaire de l'échange de systématiciens moléculaires.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Compétences, procédures, règlements et politiques.</li> <li>• Expérience de la gestion de sites de reproduction extracôtiers, de la lutte contre les parasites et de la collaboration avec l'industrie de la pêche ;</li> <li>• Financement (si disponible)</li> </ul>
Pérou	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutien technique pour l'élaboration et la mise en œuvre du plan national d'action (PNA [NPOA])</li> <li>• Ateliers sur la promotion du PNA [NPOA] ;</li> <li>• Aide technique pour la formation d'observateurs embarqués ;</li> <li>• Conseils sur la sensibilisation du gouvernement, de l'industrie et des parties prenantes non-gouvernementales ;</li> <li>• Renforcement des cadres juridiques nationaux et régionaux.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Connaissances/compétences/ressources en matière de pêches, d'océanographie et de conservation, par l'intermédiaire de l'Institut péruvien de recherche marine (IMARPE)</li> </ul>
République d'Afrique du Sud	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Formation complémentaire de jeunes scientifiques ;</li> <li>• Financement pour soutenir la participation de responsables et de scientifiques de l'ACAP à l'enquête projetée sur les populations d'oiseaux de mer et de phoques dans les îles du Prince-Édouard (2-23 décembre 2007)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Quatre couchettes sur son navire de recherche hydrographique des îles du Prince-Édouard, y compris nourriture et logement sur l'île.</li> </ul>

Royaume- Uni	<ul style="list-style-type: none"><li>• Formation à la surveillance de base de sites reproducteurs et à la gestion des données ;</li><li>• Surveillance de l'atténuation de la capture accessoire ;</li><li>• Établissement de Zones marines protégées (ZMP [MPA]) ;</li><li>• Direction de la promotion.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Expérience/conseils sur la préparation d'un PNA [NPOA]</li><li>• Surveillance en mer ;</li><li>• Compétences scientifiques.</li></ul>
-----------------	---	---

## **Appendice 1**

### **Questionnaire sur le renforcement des capacités**

1. Pourquoi le renforcement des capacités est-il important pour la conservation des espèces répertoriées par l'ACAP ?
2. En quoi un manque de capacités a-t-il entravé le fonctionnement de a) votre programme national et b) l'ACAP dans son ensemble ?
3. Spécifiez et précisez comment votre programme national pourrait être mis en œuvre de manière plus efficace grâce au renforcement des capacités. Quels types particuliers d'activités de renforcement des capacités (par exemple, échange des connaissances, formation technique, etc.) répondraient le mieux à vos besoins ?
4. Spécifiez et précisez les activités de renforcement des capacités (connaissances, compétences ou ressources) que vous êtes en mesure de fournir à d'autres Parties pour faciliter leurs programmes nationaux.
5. Spécifiez et précisez les activités de renforcement des capacités qui, à votre avis, permettraient à l'ACAP (dans son ensemble) de progresser vers ses objectifs.
6. Spécifiez et décrivez des exemples existants d'activités de renforcement des capacités utilisées par d'autres organisations qui présenteraient également un intérêt pour l'ACAP.
7. Suggérez des occasions de discuter et de développer la question du renforcement des capacités au sein de l'ACAP.